

Prof. Hdr. Archim. Grigorios D. PAPATHOMAS

Institut “Saint Serge” de Paris et Séminaire “Saint Platon” de Tallinn

**De l’*altérité* et de la *communio*n ecclésiales conciliaires
à [deux déviations symétriques] :
l’*Église nationale* et l’*absorption ecclésiiale***

**(Le cas de l’*absorption ecclésiiale* aux Pays Baltes,
en Estonie et en Lettonie, au nom de l’“uniformité” de l’*Église nationale*)**

Lorsque le IV^e Concile œcuménique de Chalcédoine (451), pour faire obstacle à l’hérésie monophysite, formula sa célèbre « Définition de la Foi », connue dans l’Histoire sous le nom de « Définition de Chalcédoine », il exprima en même temps une réalité antinomique qui concernait (et concernerait à l’avenir) aussi bien le « quod est » (le « mode d’être », le « ce qui est [l’*hypostase*] ») que l’« être “sans mélange et sans division” » des *Églises établies localement* à travers tout l’univers. La réalité antinomique du « quod est » de ces *Églises* devait périchorétiquement passer par deux catégories et réalités, théologiques ecclésiologiques et canoniques, l’**altérité** et la **communio**n. Plus précisément, l’existence des *Églises locales* ou *établies localement* passe par l’*affirmation de leur altérité géo-ecclésiastique* et la *préservation de l’unité et de la communio*n de ces *Églises* entre elles. En d’autres termes, la demande et la vision du Concile de Chalcédoine étaient axées sur le fait que doivent *simultanément* exister *altérité* et *communio*n ecclésiiales en tant qu’accomplissement clairement antinomique du mode d’existence trinitaire des *Églises établies localement*.

À travers les siècles, cette vision chalcédonienne du « être ecclésiialement en *toute altérité* et en *totale communio*n » a subi une double altération, si bien que, tout au long de l’époque moderne et jusqu’à nos jours, l’*Église orthodoxe* n’a jamais cessé d’être tentée par une déviation isocèle et symétrique : *autonomisation de l’altérité ayant pour conséquence la minorisation de la communio*n et l’*isolationnisme ecclésiial*, d’une part, et *aliénation de la communio*n accompagnée d’une *confusion* ayant pour conséquence l’*annihilation par absorption de l’altérité*, d’autre part. Pour parler plus analytiquement :

- Cette déviation réside, d’un côté, dans l’ancrage monistique d’une *Église établie localement* sur le principe de l’*altérité* – non pas *géo-ecclésiastique*, mais – *ethno-ecclésiastique* du peuple qu’elle représente et qui a reçu l’honneur de la Patriarchie-Autocéphalie-Autonomie. En contrepartie, cette priorité avait pour conséquence l’indifférence réelle – ou feinte au service de finalités nationales ou autres – à l’égard de l’unité et de la *communio*n ecclésiiales.
- De l’autre côté, cette déviation consiste à promouvoir intentionnellement et excessivement la *communio*n ecclésiiale dans un pays (à majorité orthodoxe), et cela, au nom d’une *unité de forme ethno-phylétique* à laquelle l’*Église* sert judicieusement de paravent. La conséquence immédiate en est l’annihilation et l’absorption de l’*altérité ecclésiiale* d’un autre peuple voisin – pourtant garantie par une procédure ecclésiastique canonique – et, par suite, la provocation d’une *incorporation anticanonique* d’une *Église établie localement* par une autre, et, par

extension, l'*absorption institutionnelle* d'une Église par une autre et, ainsi, la *confusion* (cf. canon 2/IIe) de deux Églises établies localement.

Si le premier cas de déviation ecclésiologique par rapport à la « définition de Chalcédoine » caractérise l'actuelle « Église nationale » tel qu'aujourd'hui, elle prospère au sein de l'Église orthodoxe et en sape les fondements, le deuxième cas de déviation ecclésiologique, à savoir l'*absorption de l'altérité ecclésiale* au nom d'une unité mono-ethno-ecclésiale plus étendue, trouve sa pleine application, à partir de 1945, en Estonie, dans les rapports entre l'Église autonome d'Estonie (1923-1945) et l'Église patriarcale de Russie, ainsi qu'en Lettonie, dans les rapports entre l'Église autonome de Lettonie (1936-1945) et l'Église de Russie.

La *première déviation*, celle de l'existence d'une « Église nationale », se manifeste aujourd'hui de manière claire et nette par la revendication irrecevable et ecclésiologiquement anti-canonique d'un corps ecclésial à tendance nationale dans les frontières de l'État national et, en même temps, hors de l'État national, par l'exercice d'une *juridiction ethno-ecclésiastique mondiale* de la part de chaque Église nationale orthodoxe à travers le monde. C'est cette revendication qui a pour l'essentielle motivé la récente contestation de l'épithète qualificative « œcuménique » dans le titre historique et canonique du Patriarcat œcuménique de Constantinople. En effet, bien que dénuée de tout fondement ecclésiologique et canonique, cette revendication aboutit au renversement de l'ordre canonique dont nous avons hérité (cf. *Tradition canonique*), afin d'instaurer, dans le monde entier, un régime qui consacrerait l'*égalité juridictionnelle multiple* de chaque Église nationale orthodoxe, et cela, à des fins national(ist)es. Nous en connaissons le résultat. Dans toute la « Diaspora » orthodoxe, est apparu aujourd'hui le phénomène ecclésiologiquement grotesque de la coexistence de plusieurs – jusqu'à huit ! – juridictions ethno-ecclésiastiques orthodoxes dans le même pays et dans la même ville (cf. Paris, entre autres), lequel sape totalement l'orthodoxie chalcédonienne de l'unité (ecclésiale) de chaque corps ecclésial établi localement.

Quoique le problème soit aisément discernable et clairement admis par les Orthodoxes du monde entier, ceux-ci présentent cependant une faiblesse commune : alors que tous s'accordent sur l'« irrecevabilité ecclésiologique et canonique » d'une telle situation, ils n'en restent pas moins accrochés au « bien acquis » de leur juridiction ethno-ecclésiastique transfrontalière (*hyperoria*) ainsi qu'à son expansion, avec une totale indifférence quant à l'accomplissement (*réalisation*) de l'Église elle-même sur un lieu donné. Il suffit de lire attentivement les dispositions des Chartes statutaires des Églises nationales orthodoxes¹ pour constater que ce qui est considéré ici comme ecclésiologiquement inadmissible aux yeux de tous, se présente, là-bas – dans le cas des pays baltes –, comme une conviction de l'Église russe ayant la force de l'évidence, d'autant plus qu'elle est entérinée (nomo)statutairement. Ne citons qu'un seul exemple statutaire : « La juridiction de l'Église orthodoxe russe s'étend aux *personnes de confession orthodoxe* résidant sur le *territoire canonique* de l'Église orthodoxe russe : en Russie, Ukraine, Biélorussie, **Moldavie**, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, **Lettonie**, **Lituanie**, Tadjikistan, Turkménie, Ouzbékistan et **Estonie**, *de même qu'aux orthodoxes qui vivent dans d'autres pays et qui désirent volontairement y en faire partie* »².

Pour apporter un bref commentaire à ce texte statutaire, d'après cette Charte statutaire russe, nous pourrions dire que l'Estonie (et la Lettonie) n'est pas un État indépendant, et par conséquent ecclésialement fait partie du « territoire canonique » de l'Église orthodoxe russe.

¹ Voir notre article publié dans *L'Année canonique*, vol. 46 (2004), ch. III, p. 88 et ss., ainsi que dans la revue *Synaxie*, n° 90 (4-6/2004), p. 37 et ss. (en grec).

² Article I, § 3, de la Charte statutaire de l'Église orthodoxe de Russie de 2000 ; souligné par nous.

Cela revient à dire qu'à côté d'elle, nulle autre Église n'existe ni n'a plus le droit d'exister. Cette affirmation nous donne toute la mesure du problème qui se pose dans les pays baltiques, du moment que l'Église orthodoxe russe ne reconnaît comme entité religieuse, dans cette région, aucune autre Église orthodoxe et, par extension, aucune autre Église ni catholique ni protestante. Toutes ces Églises existent bien, mais sur un "territoire canonique" russe. Il semble aussi que cela pose un problème du point de vue du droit public international, du fait que ces textes statutaires russes ne reconnaissent ni l'Estonie, ni la Lettonie ni la Lituanie comme États indépendants, parce qu'ils font partie de « toutes les Russies » du domaine ecclésiastique. En d'autres termes, contrairement à l'État russe, l'Église orthodoxe russe ne reconnaît pas l'indépendance ni l'autonomie de ces États. Et c'est écrit dans sa Constitution. Pourtant, comment est-il possible qu'une Église nationale et autocéphale déclare les territoires d'autres États *indépendants* comme appartenant à son "territoire canonique" et se serve de lois constitutionnelles officielles pour, en même temps, revendiquer ces territoires et refuser l'existence d'autres Églises locales homodoxes ?

La réactivation de l'autonomie de l'Église orthodoxe d'Estonie en 1996 a causé une rupture de communion temporaire entre le Patriarcat œcuménique et l'Église orthodoxe russe. Elle a été résolue par l'accord de Zurich du 22 avril 1996, par lequel l'existence de l'Église orthodoxe autonome d'Estonie, de même que le diocèse de l'Église orthodoxe russe en Estonie, ont été reconnus. L'Église orthodoxe russe, toutefois, n'a jamais mis cet accord en application jusqu'à ce jour. C'est pourquoi nous rappelons la fable des Grands et des Petits (voir *infra*) – les Grands ont le droit de méconnaître tous les accords. Puisque l'Église autonome d'Estonie n'existe pas pour l'Église orthodoxe russe, l'accord compte pour rien.

L'Église orthodoxe d'Estonie est une Église autonome depuis 1923 et son *Tomos* d'autonomie a été réactivé en février 1996 par le Patriarcat œcuménique, après la parenthèse soviétique. Ainsi, maintenant, il y a dix ans que l'Église orthodoxe de Russie ne reconnaît pas cette Église autonome *conformément à ses Statuts et à sa canonisprudence*, parce que l'Estonie est considérée comme appartenant à son "territoire canonique *culturel*" (*sic*).

D'ailleurs, malgré ses déclarations théologiques pré-conciliaires, toujours conformes aux principes ecclésiologiques et canoniques, l'Église nationale, aujourd'hui, forme partout des diocèses sur le territoire canonique des autres Églises établies localement, qu'elle justifie, non pas par des arguments canoniques – qui, de toute façon, sont inexistantes – mais par des arguments ethno-culturels et statutaires, de nature sentimentale, qu'elle étaye sur la théorie anti-ecclésiologique qu'elle a élaborée, celle du « territoire canonique culturel » (2000). En fin de compte, ce que la politique nationale n'est plus en droit de faire en raison de contraintes politiques internationales, c'est l'Église nationale qui l'assume sous le couvert de la religion, en menant une activité purement politique, bien qu'elle ait toujours clairement défini les rôles bien distincts du politique et de l'ecclésiastique. Un événement récent, enregistré par l'actualité journalistique, parle de lui-même : « Dans le cadre de la collaboration étroite entre l'Église et "les services de politique extérieure de la Russie", officiellement mise en place au début des années 2000, comme l'avait reconnu le primat de l'Église orthodoxe russe, le patriarche de Moscou Alexis II avait déclaré, lors d'une réception, en mars 2003 [6 mars], au ministère des Affaires étrangères de la Fédération de Russie : "*Nous travaillons la main dans la main*"³. Ce qui a été confirmé en février 2006 [15 février] par le ministre des Affaires étrangères, Serge Lavrov, lors d'un voyage à Vienne : "*Avec le Patriarcat de Moscou, nous menons une action commune en vue de faire avancer les intérêts de la Russie sur la scène*

³ SOP, n° 277 (4/2003), p. 19 ; SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

*internationale*⁴ »⁵. Et cela se produit au moment où nous, les Orthodoxes, nous accusons les « Églises pré-chalcédoniennes » de ne pas avoir accepté la « définition de Chalcédoine », alors que nous, fidèles aux traditions..., nous ... prétendons l'accepter et l'adopter à part entière ! Nous ne nous rendons pas compte qu'un tel comportement nous range, non seulement parmi les *pré-chalcédoniens*, mais plus encore parmi les *anti-chalcédoniens*...

La *seconde déviation*, celle de l'*assimilation-incorporation-fusion-absorption de l'altérité ecclésiale* d'un peuple au nom d'une unité ecclésiale "cohérente", voire fictive, répondant à des fins et à des priorités purement ethnocentriques, reste jusqu'à ce jour difficilement perceptible, si bien qu'on ne sait pas encore à quoi s'en tenir, comme pour vérifier la sentence de nos ancêtres qui, dans leur sagesse, affirmaient que « la vérité est difficilement saisissable ». Qui, aujourd'hui, peut si facilement comprendre, et avec la clarté de l'évidence, le drame qu'a vécu l'Église orthodoxe en Estonie – comme d'ailleurs en Lettonie – pendant les cinquante dernières années, lorsque, à cause de l'intervention des troupes staliniennes (1944), l'autonomie de l'Église d'Estonie (1923-1945) – aussi bien que celle de l'Église de Lettonie (1936-1945) – a été anti-canoniquement et brutalement abolie par une *incorporation et absorption forcées*, qui plus est avec la *complicité* (cf. Actes 7, 60) du Patriarcat de Moscou – sinon à son instigation – qui, lui aussi, se réclame de l'orthodoxie chalcédonienne ? Une tentative purement politique d'*assimiler nationalement (russification)* et de soumettre les *Estoniens* et les *Lettons* orthodoxes au Patriarcat *russe*, qui plus est, était une tentative menée au nom de l'*unité ecclésiale* que l'Église multi-ethnique russe a « proposée » despotiquement, est donc responsable de l'abolition de l'autonomie d'une Église et de l'altérité ecclésiale de petits peuples, au moment même où ceux-ci obtenaient leur émancipation géo-étatique (1920-1945). La masse d'un grand peuple, mettant en marche un mécanisme stratégique et idéologique et usant de violence pour imposer sa domination, dicte les conditions de l'ordre public et de la vie publique. Et ces petits peuples perdent l'un après l'autre leurs précieux droits, à peine acquis (liberté, émancipation civile et étatique, altérité ecclésiale et autonomie). Dans les circonstances historiques dont nous parlons, c'est le droit du plus fort qui a écrit l'Histoire. Or maintenant, notre consentement permet que l'histoire qui s'est écrite alors nous enseigne aujourd'hui le « bon droit » du puissant... Ainsi, un petit peuple persécuté se retrouve une fois de plus dans son tort et victime d'une injustice... Cependant, ne sommes-nous pas de la sorte « complices du meurtre » (Actes 7, 60) d'un petit peuple faible ?

Dans les pays baltes, cette situation nous rappelle le mythe hellène « des grands et des petits ». Ce mythe trouve, politiquement parlant, un écho évident sur la scène historique ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a été conçu.

(La Grèce s'est elle aussi trouvée justement dans une telle situation au cours de son existence si troublée, lorsqu'une poignée d'Hellènes se sont soulevés contre les Ottomans pour conquérir la liberté, cette liberté dont les pays baltes ont rêvé en vain durant cinquante ans de servitude soviétique... À ce moment-là (19^e siècle), l'autrichien Metternich et les trois grandes puissances (l'Angleterre, la France et, pas du tout fortuitement, la Russie) usaient du même argument : le grand, bien que « malade », a le bon droit de son côté, puisqu'il est grand et majoritaire. Le petit est le révolutionnaire, celui qui bouscule le statu quo, celui qui a éternellement tort... C'est ainsi qu'en laissant faire, nous acceptons que seuls les grands aient le droit de vivre, alors que les petits n'ont plus qu'à *s'incorporer, s'assimiler* et disparaître !...).

⁴ Cité par l'agence d'information Itar-Tass ; SOP, n° 306 (3/2006), p. 9, et SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

⁵ SOP, n° 314 (1/2007), p. 17.

Malgré le fait qu'il n'est pas théologiquement en conformité avec la nature eschatologique de l'Église, ce mythe tenace s'applique finalement aussi dans l'espace de l'Église. En effet, au niveau ecclésiastique et en conformité avec des arguments ethno-ecclésiastiques, l'Autonomie de l'Église d'Estonie – et celle de l'Église de Lettonie – n'a jamais existé, pour les mêmes raisons que « n'ont jamais existé les Pays baltes » (sic) et que, par conséquent, il n'est pas possible de parler d'abolition et d'absorption de l'autonomie, puisque, tout simplement, l'Estonie p. ex. a toujours constitué un *territoire canonique* (sic) de l'Église de Russie. « C'est pourquoi tout ce qui avait été bâti d'orthodoxe *estonien* au cours des années fécondes de son existence libre et de l'Autonomie (1923-1940) devait être russifié et rentrer dans ...l'« Église Mère » (sic) qui proclamait sans circonlocutions : « Tout ce qui est estonien est luthérien ; tout ce qui est russe est orthodoxe »... Ce dogme de russification nie implicitement l'existence du peuple estonien orthodoxe, mais implique aussi la trahison de l'Orthodoxie chalcédonienne... Par conséquent, conformément à ce *dogme*, seuls les Russes sont (ou peuvent être) orthodoxes en Estonie⁶ ou, plus exactement, pour être orthodoxe dans ce pays, il faut être *seulement* russe. Les Estoniens⁷ devaient donc « renoncer à leur identité nationale et devenir russes, ne serait-ce qu'en apparence »⁸... C'est ainsi que, durant une longue période, principalement à l'instigation de personnalités de l'Église, une lutte implacable a été menée pour la russification de l'Église autonome d'Estonie et, plus loin, de l'Église autonome de Lettonie ; et ces personnalités, non contentes d'avoir éliminé, en même temps que l'autonomie, tout ce qu'il y avait d'orthodoxe estonien et letton, revendiquent encore aujourd'hui d'achever ce qui n'a pas été fait, de s'approprier ce qui n'a pas été pris durant ces sombres années de servitude idéologique, d'aliénation et d'*absorption* ecclésiales... De la sorte, l'Église de Russie a liquidé et absorbé, aboli et assimilé les Églises autonomes des Pays baltes, lesquelles appartenaient canoniquement au Patriarcat œcuménique de Constantinople qui leur avait octroyé leur Autonomie ecclésiastique (20^e siècle). C'est pour cette raison, à côté de raisons canoniques citées plus haut, que le Patriarcat œcuménique a accueilli au sein de son climat ecclésiastique – en réactivant le Tomos d'Autonomie (1996) – les Orthodoxes estoniens qui, eux-mêmes, n'acceptaient pas la continuation de la domination politique russe à travers la soumission de leur Église à l'Église russe. Et cette Église [russe] s'indigne aujourd'hui explicitement de ce que le Patriarcat œcuménique intervienne sur les territoires de la Baltique, lesquels, pourtant, ont été rendus de plein droit aux Églises autonomes [Estonie] auxquelles ils appartenaient avant l'occupation militaire soviétique et sous la juridiction desquelles ils sont ecclésiastiquement placés.

Chacun sait que la relation unissant la Russie aux Pays baltes existait déjà avant l'époque et l'Union soviétiques. Même les Soviétiques du 20^e siècle n'avaient certainement jamais oublié que le tsar avait étendu sa domination sur ces pays pendant deux siècles et ont d'ailleurs eux aussi toujours tenté d'étendre leur zone d'influence vers l'ouest. Malgré les contradictions idéologiques (internes) entre ces deux tendances politiques (russe et soviétique), le désir de s'étendre territorialement et d'élargir leur aire d'influence vers l'ouest demeure un dénominateur commun et une commune ambition.

Cependant, a surgi récemment (notamment depuis 2000, comme l'on a montré plus haut) un nouvel élément, qui bouleverse les données et fait vraiment la différence. Depuis 1991, aucune des prétentions politico-institutionnelles russes n'est justifiable dans les Pays baltes, du fait qu'ils constituent définitivement des États indépendants, reconnus

⁶ Lire également “dans les Pays baltes”.

⁷ Lire également “dans les Pays baltes”.

⁸ Extrait de l'article du Métropolitain de Tallinn et de toute l'Estonie STÉPHANOS, « Notre relation avec le Patriarcat de Moscou », in Journal hebdomadaire *TO BHMA* [Athènes], n° de f. 14706 (5-3-2006), p. A44/88 (en grec).

officiellement par la communauté internationale et les États européens. C'est la raison pour laquelle il ne reste qu'un seul et unique moyen d'étendre la zone d'influence vers l'ouest : l'Église orthodoxe russe !..., conformément au modèle actuel, qui a un retentissement particulier dans le monde orthodoxe de l'époque post-soviétique, celui de l'*Église nationale* avec toutes les conséquences que cela implique. Voilà pourquoi il lui est nécessaire d'adopter la nouvelle théorie ecclésiastique du « territoire canonique *culturel* ». Parce que, en raison des conjonctures politiques, ce que l'État ne peut désormais plus faire en déployant son mécanisme idéologique à l'échelle mondiale, c'est l'Église nationale homonyme qui l'a pris en charge...

Ici encore, pour en revenir à notre mythe des grands et des petits, s'il est vrai qu'il a des résonances politiques, quel écho peut-il avoir pour l'Église et son ecclésiologie ? Quel rapport ce mythe politique peut-il bien avoir avec l'orthodoxie chalcédonienne ? Et pourtant, il en a un, quand on voit quelle importance certains ecclésiastiques du monde orthodoxe semblent attribuer au critère politique de *majorité* – qui constitue d'ailleurs une caractéristique fondatrice de la *théorie de la Troisième Rome*⁹. Néanmoins, pour ce qui est de la définition de Chalcédoine, l'altérité est une catégorie *ontologique*, alors que la majorité est de toute évidence une catégorie conjoncturelle et *éonistique*, enfermée dans le créé et son éphémérité. C'est pourquoi la priorité essentielle de Chalcédoine pour constituer une Église est l'*altérité*, et non la majorité, tandis que, pour le Patriarcat de Russie, il est maintenant bien clair que c'est la majorité (de la puissance politique ou ecclésiastique) qui décide du destin d'une Église, et non l'altérité synodale. La preuve de la priorité absolue de l'altérité comme condition préalable de la communion, est qu'elle a été institutionnalisée par le Concile suivant, le Quinisexte Concile œcuménique *in Trullo* (691, canon 39). Et pourtant, aujourd'hui, on n'hésite pas à abolir, volentes nolentes, consciemment ou inconsciemment, la vérité chalcédonienne et l'ecclésialité quinisextienne.

Rappelons ici un détail historique éloquent en lui-même. En 1978, Alexis II (le patriarche actuel), alors Métropolite de Tallinn du Patriarcat *de Russie* – et non du Patriarcat *de Moscou* qui prône la théorie opportuniste et anticanonique de « Troisième Ville-Rome »¹⁰ – s'est adressé au Patriarcat œcuménique pour lui demander de *supprimer* le Tomos de l'Autonomie de 1923 de l'Église autonome d'Estonie en vue de préserver... l'*unité ecclésiale* (sic). Le Patriarcat, en raison de la conjoncture politique de l'époque, a tout simplement *désactivé* – et non *supprimé* – le Tomos qu'il a remis en vigueur quelques années plus tard, en 1996, une fois l'ordre public civil complètement rétabli en Estonie (depuis 1991). Cependant, le fait que le Métropolite russe de Tallinn ait recouru au Patriarcat de Constantinople signifiait qu'il reconnaissait que, pour ce qui est de l'Église d'Estonie, la compétence juridictionnelle appartenait au Patriarcat œcuménique. Deuxièmement, cette

⁹ Voir *infra*.

¹⁰ La *taxis* canonique de l'Église ne numérote pas les Églises établies localement dans ses Diptyques et place l'Église établie localement d'Alexandrie après la Nouvelle (et nullement, ainsi qu'on le répète erronément, *Deuxième*) Rome-Constantinople ; il n'y a donc pas de « *Troisième Rome-ville* » (sic) d'un nouveau avènement possible comme une soi-disant « *thérapie historique* » des deux précédentes – qui dans cette logique pourrait être relayée par une Quatrième ou une Cinquième Rome... Finalement, une question se pose ici : pourquoi donc cette insistance – et c'est un cas unique – pour introduire un nom de ville dans le titre du Patriarcat de Russie, et non pas le nom du pays où se trouve cette Église établie localement, ainsi qu'il en va de tous les autres Patriarcats plus récents (p. ex. Patriarcat de Roumanie, non pas de Bucarest, Patriarcat de Géorgie, non pas de Tbilissi, etc.). Le Patriarcat de Russie est le seul à avoir adopté, à un moment donné, ce type de titre – pour des raisons qui nous sont désormais connues – et qui persiste opiniâtement à en user.

démarche vient en confirmation de la grossière tentative d'incorporer, soumettre, assimiler et absorber ecclésiastiquement l'Estonie et, par extension, les Pays baltes. Et troisièmement, si le Métropolitain Alexis de Tallinn avait obtenu la "bénédiction" de l'entité ecclésiastique compétente – car il est allé jusqu'à recourir à ce moyen – cette bénédiction aurait « facilité », aux yeux des Estoniens, le processus de russification qui, entamé en 1945, se poursuivait depuis... Étant donné ces éléments factuels, comment peut-on en arriver à dire que l'Estonie et les Pays baltes ne sont pas du ressort ecclésiastique du Patriarcat œcuménique ? Pourtant, le primat de l'Église de Russie lui-même, la même personne alors et maintenant, semble surpris et étonné, vingt ans après 1978, de voir qu'il est possible que le Patriarcat œcuménique procède à la *remise en vigueur* de l'Autonomie (1996) de l'Église orthodoxe d'Estonie¹¹ et « envahisse le territoire canonique » (sic) de l'Église de Russie...

Pour ne pas nous étendre démesurément, nous allons faire une comparaison significative. Malgré l'absorption brutale et anti-canonique de l'Église d'Estonie en 1945, elle n'a jamais cessé d'exister historiquement et canoniquement pour la même raison que l'Église d'Albanie n'a jamais non plus cessé d'exister. La violence et l'anti-canonisme n'annihilent jamais une Église établie localement, d'autant moins son *altérité*. Tous se réjouissent de la renaissance de l'Église autocéphale d'Albanie. Or, dans le cas de l'Estonie, certains formulent des réserves pour les raisons susmentionnées, bien que les deux cas soient identiques, à une petite différence près, toutefois. En Albanie, les démolisseurs de l'Église étaient athées ; il est donc facile de leur donner tort. En Estonie, les démolisseurs de l'*altérité ecclésiale* étaient nos frères orthodoxes russes ; ils ont donc, par définition... le droit de leur côté et nous devons nous abstenir de les blâmer. Et, sur ce point, les peuples de l'Europe sont bien placés pour comprendre mieux le problème...

Enfin, pour montrer à quel point la vérité peut être déformée, il est nécessaire de faire ici une remarque historique. L'année 1923 est l'année où le processus de la reconnaissance de l'Estonie par la Communauté internationale en tant qu'État indépendant a été accompli. Ce processus pratiquement couvre trois ans (1920-1923) : du traité de Tartu (2 février 1920) que *la Russie a signé*, jusqu'en 1923, où les États-Unis demeurent le dernier État signataire de sa reconnaissance étatique. Le Patriarcat œcuménique, durant la même année **1923**, a accordé l'*autonomie* – pour ce qui est de l'Estonie, juste après sa reconnaissance par les États-Unis – à deux Églises établies localement présentant exactement le même parcours historique par rapport à leur pays voisin, la Russie : à l'Église de Finlande et à l'Église d'Estonie – et un peu plus tard à l'Église de Lettonie (**1936**). D'ailleurs, à une époque reculée, considérant d'un point de vue géographique les territoires de l'Europe du Nord, les Byzantins¹² appelaient les Pays baltes "le Nord qui se trouve en « dehors de la Russie »", fait qui détermine aussi juridictionnellement (*canoniquement*) la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie et la Finlande. Par conséquent, ces Pays, hormis la période de l'occupation forcée et militaire par les Russes,

¹¹ Cf. *supra*, métropolitain de Tallinn et de toute l'Estonie, STÉPHANOS, « Notre relation avec le Patriarcat de Moscou... », *op. cit.*

¹² Les Byzantins sont les *parrains* du nom géographique de la région du Nord (Région *baltique*, Mer *baltique*), en la qualifiant ainsi par sa situation géomorphologique : en grec, "terre *baltique*" signifie la terre qui a beaucoup de "*baltos*" (= marais), en raison de tous ces petits lacs non-profonds existant sur un territoire plat. À titre d'information, l'Estonie est le troisième pays dans le monde entier (après la Suède et la Finlande), qui a effectivement beaucoup de "*baltos*", d'où la dénomination grecque (*byzantine*) de cette Région comme *baltique*, *balte*. Cette information historique fournie veut bien dire pertinemment ce que cela veut dire. Et si nous « nous taisons, ce sont les *marais* qui crieront » (cf. Lc 19, 40). D'ailleurs, en conformité avec les Archives historiques nationales estoniennes, une activité missionnaire byzantine est déjà attestée en **1030** (juste 40 ans après le baptême des Russes) aux Pays *baltes* et notamment en Estonie.

n'avaient jamais fait historiquement partie du territoire de la Russie et, à plus forte raison, de la juridiction ecclésiastique du Patriarcat de Russie.

Une question se pose alors ici. Pourquoi donc ne pas soulever la question de la présence juridictionnelle du Patriarcat œcuménique pour la Finlande qui est située bien plus loin, au-delà de la mer Baltique et du golfe de Bothnie, et ne le faire que pour l'Estonie et les Pays baltes ? Un détail devient une clé herméneutique et permet ici d'expliquer cette différence de traitement. La Finlande n'a pas subi d'invasion russe malgré plusieurs tentatives, et le stalinisme ne s'y est pas imposé pour créer un nouvel ordre des choses et étendre la russification... De même, l'Archevêque de Finlande n'est pas devenu... Patriarche de Moscou pour en appeler à l'annexion de la Finlande à l'Église russe avec toutes ces effusions sentimentales et grandiloquentes qui ont suivi la remise en vigueur de l'Autonomie de l'Église d'Estonie (1996). Et enfin, pourquoi l'Église de Finlande a-t-elle le droit canonique d'exister en autonomie, alors que l'Église d'Estonie ne l'a pas ? Pourquoi la question de la dépendance par rapport au Patriarcat œcuménique ne se pose-t-elle pas également pour l'Église de Finlande comme elle se pose pour l'Église d'Estonie ? Pourquoi de nos jours reconnaissent-ils l'Église autonome de Finlande mais ne reconnaissent-ils pas l'Église autonome d'Estonie ? Voilà pourquoi tout ce qui a été dit plus haut trouve ici son application, à savoir qu'aujourd'hui, nous lisons l'Histoire de l'Estonie, telle qu'elle a été écrite par le passé, telle qu'elle a fait valoir le "droit" du plus fort et celui du conquérant... – qui, aujourd'hui, récidive. Toute cette question a engendré une pratique, déterminée par des réflexes historiques d'ordre affectif et par la nostalgie latente d'une domination considérée comme acquise, plutôt que par la conjoncture géo-ecclésiastique actuelle. Il est temps que le Patriarcat russe cesse d'opposer à l'Église autonome orthodoxe d'Estonie – après son échec finalement d'*absorption ecclésiastique* sur le terrain – une attitude agressive, injuste et injustifiée, de type *colonialiste* et de perspective anticanonique, qui n'a absolument rien à voir avec l'Ecclésiologie et la Tradition canonique de l'Église. Or, vu cette *absorption ecclésiastique* opérée par le Patriarcat de Moscou vis-à-vis de l'Église d'Estonie pendant 50 ans (1945¹³-1995¹⁴), celui-ci doit l'expliquer à la conscience ecclésiale pan-orthodoxe d'abord et puis pan-chrétienne, ainsi qu'à l'histoire de l'humanité pour cet acte anticonciliaire, antichalcédonienne et anticanonique.

Sur toutes les questions abordées brièvement ici, mais aussi sur beaucoup d'autres points importants qui permettent de reconstituer le puzzle du problème ecclésiastique en Estonie et dans les pays baltes, nous aimerions – qu'il nous soit permis de – renvoyer ceux qui s'intéressent à cette question, à une petite bibliographie :

- Un ouvrage en grec, le premier dans son genre, de Nikoalos I. DOVAS, *La question ecclésiastique estonienne en tant que question inter-orthodoxe*, Thessalonique, éd. Frères Kyriakidis, 2000, 106 p., où l'on voit pour la première fois la publication des documents officiels concernant ce problème foncièrement théologique chez les pays Baltes.
- Un ouvrage bilingue (anglais-français) publié en Grèce il y a quatre ans, sous le titre de : Archim. Grigorios D. PAPATHOMAS - R.-P. Matthias H. PALLI (sous la direction de), *The Autonomous Orthodox Church of Estonia/L'Église autonome orthodoxe d'Estonie (Approche historique et nomocanonique)*, Thessalonique-Katérini, éd. Épektasis (coll. Bibliothèque Nomocanonique, n°11), 2002, 460 p. Cet ouvrage, couvrant la période de 80 ans (1923-2002), contient trente-cinq (35) documents et textes dévoilant les vérités exposées ci-dessus, ainsi

¹³ Année de la *dissolution* violente, arbitraire et anticanonique de l'Église.

¹⁴ Année du dernier recours des Estoniens orthodoxes au Patriarche de Russie Alexis II pour réacquérir leur autonomie ecclésiastique absorbée, avant de s'adresser finalement au Patriarche œcuménique Bartholomée Ier qui a *réactivé* le Tomos patriarcal et synodal de 1923.

que sept travaux scientifiques indépendants (deux écrits par des professeurs estoniens, deux par des Finlandais et trois par des Hellènes), concernant plus particulièrement la question ecclésiastique estonienne.

- Une analyse pertinente et une synthèse précieuse dans un numéro spécial récent de la revue théologique française *Istina*, consacré exclusivement à cette question épineuse et intitulé : « Le plaidoyer de l'Église orthodoxe d'Estonie pour la défense de son autonomie face au Patriarcat de Moscou », in *Istina*, t. 49, n° 1 (2004), p. 3-105.

Ces trois études spécialisées et ad hoc n'ont jamais, jusqu'à aujourd'hui, été contestées par la partie russe directement impliquée, ni dans ses approches historiques et canoniques, ni dans ses aspects plus particuliers.

* * * * *

(**N.B.** Juste avant de diffuser via Internet le présent texte, on a eu une déclaration publique officielle de la part de l'Église russe sur l'Église autonome d'Estonie, au moment de la réunion de la "Commission mixte internationale pour le Dialogue théologique entre l'Église catholique romaine et l'Église orthodoxe" le 9 octobre à Ravenne, par son délégué Mgr Hilarion (Alfeyev) avant de quitter la salle de la réunion. Cette déclaration a été reprise par la suite avec les mêmes paroles dans une interview internetisée le 18 octobre¹⁵. L'auteur de la présente étude était témoin oculaire (et non pas le Primat de l'Église, le Métropolitain Stéphane de Tallinn et de toute l'Estonie, comme cela était inexactly diffusé par la presse) de cette déclaration, portant deux éléments cruciaux et diffusé par la suite en premier sur l'Agence de presse étatique russe *InterFax* le 10 octobre : « [...] [1°] L'Église soi-disant (*so-called*) autonome d'Estonie n'existe que depuis 1996 et [2°] cette Église a été fondée par le Patriarcat de Constantinople sur le territoire canonique du Patriarcat de Moscou »¹⁶. En conformité avec ce qui vient d'être dit ici, comme chacun peut désormais le constater, cette déclaration n'a pas de fondement historique et principalement canonique, et met en doute la *crédibilité* de la position de l'Église russe vis-à-vis de l'Église d'Estonie et ses déclarations non officielles, diffusées ici ou là, jusqu'à ce jour. Il est évident que le délégué de l'Église russe confond deux réalités canoniques chronologiquement et canoniquement bien distinctes : le "Tomos" (1923) et la "Réactivation de Tomos" (1996). Le *Tomos* de proclamation de l'Église d'Estonie date en effet de 1923, alors que la *réactivation de ce Tomos*, suspendu en 1978, date de 1996. Il est clair que la réactivation d'un Tomos ne donne canoniquement pas naissance à une Église établie localement. C'est le Tomos qui accorde un tel statut d'autonomie. Et le Tomos date historiquement et canoniquement de 1923, comme cela était aussi le cas de l'Église autonome de Finlande.

Le fameux théologien russe G. Florovsky disait pertinemment que "celui qui ne connaît pas l'Histoire, ne sait pas faire de la Théologie". À côté de la Théologie, j'ajouterais personnellement aussi la Tradition canonique. D'ailleurs, la christianisation retardée de la Russie (à partir de 988) ne lui a pas permis, semble-t-il, l'assimilation de tout le processus et le développement conciliaires canoniques du 1^{er} millénaire. La vie et, par extension, la praxis canoniques lui échappent durablement, ce qui explique aussi l'implication politique flagrante de l'Église russe et la *confusion antichalcédonienne* de la politique étatique avec le domaine ecclésiastique. Cette remarque trouve aussi son explication dans le fait que Mgr Hilarion prétend que la rencontre de Ravenne (8-14 octobre 2007) est un échec, parce que l'Église russe, qui est "numériquement la plus grande" (*sic*), n'était pas présente à Ravenne. Et cela, malgré les conclusions positives des travaux de la Commission mixte signalées déjà dans le

¹⁵ Voir <http://www.orthodoxie.com/2007/10/dialogue-manqu-.html>, du 18-10-2007.

¹⁶ *Ibid.*

communiqué final émis en commun par les deux délégations catholique et orthodoxe (14 octobre). Si on se souvient de certaines déclarations émises par certaines autorités ecclésiastiques russes au sujet de la caducité des canons ecclésiaux, lesquels ne correspondent plus, paraît-il, à l'époque moderne, on constate que le manque de l'expérience de la praxis ecclésiastique et canonique du 1^{er} millénaire de la part de l'Église russe risque de déformer l'intégralité et la cohérence de la présence orthodoxe une et unique, en introduisant peu à peu l'idée que l'Orthodoxie serait une sorte de *confédération d'Églises ethniques* et non plus un seul corps ecclésial. Devant ce risque qui devient de plus en plus évident, les Orthodoxes présents à Ravenne, à l'unanimité, ne se sont pas laissés influencer par l'attitude de l'Église russe à l'égard de l'Église autonome orthodoxe d'Estonie. Et pour cette raison, le dialogue bilatéral s'est vraiment déroulé dans des conditions normales et positives, malgré le départ de la délégation russe et l'absence de la délégation bulgare).

* * * * *

L'Europe a toujours été sensible à ce qu'elle a elle-même vécu à travers les siècles. Cette sensibilité va à l'existence historique des petits peuples et, par extension, des Églises mineures. À chaque fois qu'il s'agit de cette existence et à chaque fois que le fondement historique de cette existence est mis en jeu, la question de la liberté et de la communion simultanément, c'est-à-dire de l'*autonomie*, autrement dit l'affirmation chalcédonienne de l'*altérité*, restera toujours et partout indissociable de la revendication de la vérité, aussi bien humaine que théologique. Les Orthodoxes, en particulier, mais aussi les Chrétiens en général, en ont fait l'expérience. La voix du paysan estonien s'adressant au missionnaire catholique français Charles Bourgeois, au printemps 1946, c'est-à-dire un an et demi après l'invasion des troupes staliniennes en Estonie, qui disait :

« Nous sommes un tout petit pays qui n'en voulait à personne, qui ne demandait qu'à *rester libre*. [...] C'est pourquoi je vous supplie, quand vous verrez ces hommes libres, dites-leur combien nous souffrons ici. Nous étions heureux, libres, nous ne demandions rien à personne ; et maintenant on nous a privés de tout, *plus moyen de faire entendre notre voix...* »¹⁷,

trouve, aussi bien en Estonie que dans les Pays baltes, un écho persistant, dans cet endroit, petit et grand à la fois, en Europe, mais aussi dans le monde entier ; et il est besoin de conditions chalcédoniennes pour que cette voix puisse se faire entendre, et plus encore puisse être comprise...

¹⁷ VASSILY (Hiéromoine [Charles BOURGEOIS, s. j.], *Ma rencontre avec la Russie (Narva-Esna-Tartu-Moscou) 1932-1946*, Buenos Aires 1953, p. 101 et 146 respectivement.